



Prime sur objectifs non definie et non paye a l'integralite

Par **mamanmabri**, le **27/01/2010** à **10:59**

Bonjour,

Dans mon entreprise (hotellerie-restauration), en tant que chefe de service j'ai droit a une prime sur objectifs, qui n'est pas mentionne sur mon contrat de travail. Pour ma premiere annee dans l'entreprise mon patron m'a enleve 10% car il estimait que je n'avait pas entierement accompli ma mission mais il n'a jamais determine ces objectifs avec moi. La deuxieme annee vient de s'achever et je n'ai toujours pas eu mon entretien pour determiner a nouveau mes objectifs. Ai-je le droit de lui exiger ma prime complete, meme si ce n'est pas ecrit sur mon contrat? Merci beaucoup